



DESCRIPTION DE CONCOURS

Démonstration : aptitudes professionnelles

NIVEAU SECONDAIRE

Table des matières

1	LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES	2
2	INTRODUCTION	2
3	DESCRIPTION DU CONCOURS.....	3
4	ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE	5
5	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
6	ÉVALUATION	7
7	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS.....	10
8	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
9	MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	11

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

Compte tenu de l'évolution du marché du travail et des exigences en matière de compétences, le gouvernement du Canada a actualisé l'ancien cadre des Compétences essentielles en le remplaçant par le nouveau modèle des Compétences pour réussir. Ce dernier décrit les neuf compétences fondamentales dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour réussir dans leur travail, leurs études, leur formation et leur vie quotidienne.

Skills/Compétences Canada tient à souligner l'importance de ces compétences, qui sont indispensables pour réussir dans les carrières des métiers et des technologies. Les concurrentes et les concurrents peuvent noter l'importance des Compétences pour réussir dans la façon dont elles ont été intégrées dans les descriptions de concours, les projets et les documents de projet. En utilisant ces compétences pendant le concours, les concurrentes et les concurrents sont davantage en mesure d'associer les tâches demandées aux compétences particulières nécessaires pour réussir. De plus, ils comprennent comment ces compétences s'appliquent dans leurs programmes des métiers ou des technologies et leur future carrière.

Les neuf Compétences pour réussir, confirmées en tant que facteur de réussite professionnelle, sont les suivantes :

1. Calcul
2. Communication
3. Collaboration
4. Adaptabilité
5. Lecture
6. Rédaction
7. Résolution de problèmes
8. Créativité et innovation
9. Compétences numériques

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/aptitudes-professionnelles/

2.2 But de l'épreuve

Évaluer la capacité des concurrents et des concurrentes à expliquer des aptitudes professionnelles précises dans le cadre d'une démonstration, et à décrire pleinement les procédures de la tâche choisie. **Les aptitudes qui font l'objet de la démonstration DOIVENT correspondre à l'un des domaines de concours des Olympiades canadiennes ou des compétitions provinciales ou territoriales.**

Veuillez consulter le site Web de [Skills/Compétences Canada – promouvoir les carrières dans les métiers et les technologies \(skillscompetencescanada.com\)](http://skillscompetencescanada.com) pour obtenir la liste (continuellement mise à jour) des domaines de concours.

2.3 Durée du concours

Le nombre de jours du concours sera basé sur le nombre de concurrents et concurrentes. Chacun ou chacune disposera d'un maximum de 50 minutes pour l'épreuve, qui comprend l'installation, la démonstration et le démontage. Les juges poseront des questions après la démonstration. La durée de la période de questions ne sera pas comptée comme du temps de démonstration. Des aides visuelles, telles que des accessoires ou des modèles, pourront être utilisées pour la démonstration. Tout matériel ou support visuel utilisé pendant la démonstration ou remis aux juges à titre d'échantillon devra être retiré du lieu durant la période de démontage des concurrents et des concurrentes; aucun objet ne devra être laissé sur place.

- Déroulement
 - Installation : 10 minutes maximum
 - Démonstration : de 20 minutes minimum à 30 minutes maximum
 - Période de questions : 10 minutes maximum

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Le concurrent ou la concurrente doit préparer sa démonstration en tenant compte des éléments suivants :
 - Soumettre le plan de santé et sécurité détaillé, qui comprend une description étape par étape de la démonstration et une fiche de données de sécurité (FDS), s'il y a lieu.
 - Indiquer la compétence faisant l'objet de la démonstration et le lien qui existe entre cette compétence et le domaine de concours en question.
 - Préparer une **démonstration** d'une aptitude, d'une durée de 20 à 30 minutes.²
 - Suivre les critères de jugement du concours présentés à la section 6.1 du présent document.⁵
 - Déterminer, présenter et expliquer les Compétences pour réussir durant le concours.²
- Exigences particulières
 - Les concurrents et les concurrentes doivent préparer eux-mêmes leur matériel visuel numérique et non numérique (affiches, tableaux, diapositives et schémas).^{6,9}
 - L'épreuve est individuelle. Cependant, le concurrent ou la concurrente peut avoir recours à un assistant ou à une assistante pour l'aider au

montage et au démontage. Cette personne ne doit pas être présente dans l'aire du concours pendant la démonstration. Un modèle peut être utilisé durant la démonstration. Seulement le modèle et le concurrent ou la concurrente doivent être présents dans l'aire du concours pendant la démonstration.

- Au-delà, des 10 minutes prévues, pour le montage, tout le temps de montage supplémentaire qui pourrait s'avérer nécessaire devra être effectué durant le temps alloué à la démonstration.
- La démonstration doit durer au moins 20 minutes, **mais pas plus de 30 minutes**.¹ Au bout de 30 minutes, la démonstration sera interrompue et le concurrent ou la concurrente ne sera pas autorisé(e) à continuer.
- Les concurrents et les concurrentes doivent faire leur démonstration sans lire un texte.²
- La démonstration doit être conçue dans une optique de durabilité (5 R : Réduire, Réutiliser, Recycler, Régénérer et Reformater).⁷
- Les concurrents et les concurrentes doivent respecter les normes de santé et sécurité au travail qui sont en vigueur dans **la province hôte** et liées à la démonstration.⁴ Toute démonstration comportant des procédures ou des mesures dangereuses pourrait entraîner l'intervention des membres du Comité technique national (CTN) et une disqualification.
- Les concurrents et les concurrentes ne doivent recevoir aucune aide de la part d'un enseignant, d'un instructeur, d'un mentor, d'un assistant ou d'une assistante, d'un modèle ou d'un membre de l'auditoire une fois qu'ils ont commencé la démonstration. Tout entremise ou aide pourrait entraîner l'intervention des membres du Comité technique national (CTN) et une disqualification.
- Les concurrents et les concurrentes doivent s'attendre à ce que leur démonstration soit vue par le grand public et d'autres concurrents et concurrentes et à ce qu'elle fasse l'objet de photos et d'une vidéo. Les concurrents et les concurrentes doivent également se préparer à être sujets à d'éventuelles distractions à l'intérieur et à l'extérieur de l'aire du concours.⁴

Compétences pour réussir – ¹Lecture, ²Communication, ³Collaboration, ⁴Adaptabilité, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Résolution de problèmes, ⁸Créativité et innovation, ⁹Compétences numériques.

DESCRIPTION DU CONCOURS

- 2.5** Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Plan de santé et sécurité	Décembre 2026

2.6 Tâches des concurrents et des concurrentes

2.7 Chaque concurrent ou concurrente participera à la séance d'orientation, comprenant la vérification de la technologie et de l'équipement, prévue la veille du concours.

- Le plan de santé et sécurité doit être soumis avant le concours.
- Chaque concurrent ou concurrente disposera de 10 minutes maximum pour le montage précédant la démonstration, de 20 minutes, mais pas plus de 30 minutes, pour la démonstration, qui sera suivie d'une période de questions distincte, et de 10 minutes pour le démontage.
- Les échéances pour soumettre les divers éléments sont indiquées dans le document sur l'horaire du concours.

2.8 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient avoir à effectuer durant le concours.

Voici quelques exemples de compétences professionnelles qui peuvent constituer le sujet d'une démonstration. D'autres compétences sont possibles.

- Mécanique de véhicules légers et d'équipement – Entretien des petits moteurs
- Installations électriques – Installation d'une lampe et d'un interrupteur
- Plomberie – Soudage d'un tube en cuivre
- Production vidéo – Création d'un élément visuel pour une production vidéo
- Coiffure – Création d'un chignon
- Pâtisserie – Confection d'une pâtisserie
- Technologies du Web – Création d'une page Web
- Dessin industriel DAO – Conception d'un élément pour une impression 3D

3 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

3.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Un espace approprié pour faire une démonstration
- 2 prises électriques de 110/120 volts (15 ampères)
- 2 barres d'alimentation
- 2 rallonges électriques (10 pi minimum)
- Ruban adhésif (pour maintenir des rallonges, des câbles et autres éléments sur le sol)
- 2 tables d'environ 3 pi x 5 pi
- Extincteur
- Une grande poubelle pour le nettoyage
- Un balai et une pelle
- Une serpillière et un seau

- Une télévision/ un moniteur **ou** un projecteur (y compris un écran) équipé d'un port HDMI et d'un câble de 10 pi minimum – la fourniture de tout autre périphérique d'entrée incombera au concurrent ou à la concurrente
- Système de microphone portable avec micro-cravate **ou** un micro-casque
- Connexion Wi-Fi

3.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Tout autre matériel nécessaire, notamment un projecteur (si un affichage supplémentaire est nécessaire), un ordinateur portable, des rallonges électriques, une minuterie ou un appareil de commande à distance, doit être fourni par le concurrent ou la concurrente.

3.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- La tenue des concurrents et des concurrentes doit convenir au sujet de leur démonstration et respecter les consignes de sécurité du domaine de concours choisi.

4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

4.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

4.1.2 Atelier sur la sécurité

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Tout concurrent ou toute concurrente qui enfreindrait les règles en matière de santé, de sécurité ou d'environnement pourra être tenu de suivre un deuxième atelier sur la sécurité; cet atelier supplémentaire n'aura aucune incidence sur son temps de compétition.

4.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes

- Toutes les personnes participant au montage, à la démonstration et au démontage doivent porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis, par exemple des lunettes de sécurité, des gants, des vêtements appropriés, un casque de protection, des serre-poignets antistatiques et des chaussures à embout d'acier. Le concurrent ou la concurrente qui ne portera pas l'ÉPI approprié pourrait se voir interdire la poursuite de sa démonstration. Les assistants ou les modèles ne pourront pas pénétrer dans l'aire du concours s'ils ne portent pas l'ÉPI approprié. Veuillez fournir un ÉPI aux juges si nécessaire.
- Les concurrents et les concurrentes doivent s'assurer que les exigences relatives à la santé et à la sécurité au travail s'appliquant à leur démonstration ou au domaine de concours sont conformes à la réglementation de **la province hôte** – Règlement sur la santé et la sécurité au travail – Cliquez ici
- Un plan de santé et sécurité, comprenant une description détaillée et étape par étape de la démonstration et du domaine de concours, doit être soumis avant **le vendredi 14 mai au moyen du formulaire Google : <https://forms.gle/4AF7PUqbmQGf7s996>**. **Toute question doit être envoyée à l'adresse : jobskillsdemo84@gmail.com**
- Le plan de santé et sécurité se trouve aussi sur le site Web de Skills/Compétences Canada ([Skills/Compétences Canada](#)). Les concurrents et les concurrentes qui n'auront pas soumis le plan de santé et sécurité, accompagné de la fiche de données de sécurité (FDS), s'il y a lieu, et d'une description détaillée et étape par étape de la démonstration ne seront pas autorisés à concourir.

Pour obtenir des renseignements sur les fiches de données de sécurité :
https://www.cchst.ca/oshanswers/chemicals/whmis_ghs/sds.html

Remarque : Les concurrents et les concurrentes qui n'auront pas les pièces d'équipement de protection individuelle exigées ne seront pas autorisés à participer au concours.

5 ÉVALUATION

5.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	/100
Plan de santé et sécurité	2
☐ Le plan de santé et sécurité est soumis dans le délai prévu et élaboré de manière exhaustive et détaillée.	
Montage et démontage	4
☐ Le montage et le démontage sont effectués dans les délais prévus. ☐ Un(e) seul(e) assistant(e) aide au montage/démontage (s'il y a lieu). ☐ Aucun problème lié à la santé et à la sécurité n'a été constaté lors du montage. ☐ Aucun matériel fourni par le concurrent ou la concurrente n'a été laissé sur place.	
Entrée en matière	10
☐ L'aptitude professionnelle qui est le sujet de la démonstration est identifiée. ☐ Le domaine de concours connexe est identifié et le lien entre l'aptitude et le domaine de concours est expliqué. ☐ Description sommaire et explication du déroulement de la démonstration. ☐ Identification et explication des Compétences pour réussir (plus d'une) qui seront appliquées durant la démonstration.	
Démonstration et explication	38
☐ La démonstration respecte la durée maximale de 20 à 30 minutes. ☐ Seulement un modèle se trouve dans l'aire du concours à un moment donné (s'il y a lieu). ☐ Chaque étape est approfondie et détaillée et montre une progression logique. ☐ Chaque étape est facile à suivre et à comprendre et rend le processus très clair. ☐ Les dernières étapes de la démonstration mènent à une conclusion logique. ☐ La démonstration comprend l'utilisation de divers moyens pour favoriser la compréhension.	

☐ Démonstration d'une connaissance et d'une expertise spécialisées relatives à l'aptitude professionnelle. ☐ L'espace servant à la démonstration est organisé et utilisé efficacement. ☐ Le matériel et les ressources sont utilisés de manière appropriée en fonction de l'aptitude professionnelle présentée. ☐ Le matériel et les ressources sont utilisés efficacement et durablement. ☐ Le concurrent ou la concurrente fait référence aux pratiques de durabilité pendant la démonstration. ☐ Les compétences pour réussir sont indiquées et expliquées pendant la démonstration. ☐ Le concurrent ou la concurrente mentionne des normes de sécurité tout au long de la démonstration, conformément au plan de santé et sécurité soumis et approuvé. ☐ Le concurrent ou la concurrente respecte les normes de santé et sécurité au travail de la province hôte.	
Caractéristiques de la démonstration	35
☐ Le concurrent ou la concurrente utilise et explique des termes professionnels appropriés au métier choisi. ☐ L'explication des termes spécialisés propres au métier choisi aide à la compréhension de l'auditoire. ☐ Le concurrent ou la concurrente maîtrise sa voix : rythme, ton, portée ☐ Le concurrent ou la concurrente utilise intentionnellement des pauses pour communiquer efficacement. ☐ Le concurrent ou la concurrente met intentionnellement de l'emphase pour transmettre le sens. ☐ Le concurrent ou la concurrente énonce et articule les mots de manière appropriée. ☐ Le concurrent ou la concurrente fait preuve d'enthousiasme (mesures/gestes/ton/voix). ☐ Le concurrent ou la concurrente stimule la curiosité à l'égard de l'aptitude professionnelle. ☐ Le concurrent ou la concurrente établit un rapport avec l'auditoire au moyen d'éléments verbaux et non verbaux.	

☐ Le concurrent ou la concurrente ne lit pas un texte préparé. ☐ Le concurrent ou la concurrente présente des procédures de sécurité générales et spécifiques durant la démonstration. ☐ Le concurrent ou la concurrente met en œuvre des procédures de sécurité décrites dans le plan de santé et sécurité soumis et approuvé.	
Conclusion et application	5
☐ La démonstration aboutit à une conclusion logique; elle ne se termine pas de manière abrupte. ☐ La conclusion résume la démonstration. ☐ La conclusion explique les usages pratiques de l'aptitude professionnelle présentée.	
Réponses aux questions	6
☐ Question 1 : Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise. ☐ Question 2 : Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise. ☐ Question 3 : Cette question sera directement liée au plan de santé et sécurité soumis par le concurrent ou la concurrente. Le concurrent ou la concurrente répond à la question de manière approfondie et précise.	

6 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Utilisation d'une minuterie	Tel que cela est indiqué dans les règlement des concours, l'utilisation d'un téléphone cellulaire ou d'une montre intelligente est interdite lorsque le concours est officiellement en cours. Les concurrents, les concurrentes, les assistants, les assistantes et les modèles n'ont PAS le droit d'utiliser des appareils

	mobiles (téléphone cellulaire, montre intelligente, etc.) à des fins de chronométrage. Ils doivent fournir leur propre minuterie (à leur discrétion). La minuterie utilisée ne doit pas être en mode alarme.
--	--

7 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

7.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

7.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Démonstration et explication » sera déclarée gagnante.
- Étape 2 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Caractéristiques de la démonstration » sera déclarée gagnante.
- Étape 3 : Si l'égalité persiste, la personne ayant obtenu la note la plus élevée pour le critère « Entrée en matière » sera déclarée gagnante.

7.3 Règlements des concours

Se reporter aux règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

8 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Terre-Neuve-et-Labrador	Maggie Hyslop
Nouvelle-Écosse	James MacDonald – Président adjoint
Manitoba	Brenda Giesbrecht
Alberta	Susan Gwin
Nunavut	Samantha Abbott – Présidente
Colombie-Britannique	Mark Reid
Saskatchewan	Janet Uchacz-Hart

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Olga Malvine Rwemera (olgamr@skillscanada.com) au secrétariat national de Skills/Compétences Canada.